



Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale



Salvador (Brésil), 12-19 avril 2010

Distr. limitée
18 avril 2010
Français
Original: anglais

Rapport du Comité I: points 4, 7 et 9 de l'ordre du jour et Ateliers 1, 4 et 5

Additif

Atelier 4: Liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée

Compte rendu

1. À ses 10^e et 11^e séances, le 17 avril 2010, le Comité I a tenu l'Atelier sur les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée. L'Atelier était organisé en coopération avec les instituts ci-après du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis. Le Comité était saisi des documents suivants:

- a) Document d'information concernant l'Atelier sur les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée (A/CONF.213/15);
- b) Guide de discussion (A/CONF.213/PM.1);
- c) Rapports des réunions régionales préparatoires au douzième Congrès (A/CONF.213/RPM.1/1, A/CONF.213/RPM.2/1, A/CONF.213/RPM.3/1 et A/CONF.213/RPM.4/1).

2. L'Atelier a été divisé en quatre groupes et 12 exposés ont été présentés au total. À la 10^e séance, le Président du Comité a fait une déclaration liminaire. Le modérateur de l'Atelier a également fait une déclaration. Trois groupes ont été constitués: le premier a traité de la contrebande et du trafic de drogues, le deuxième a mis l'accent sur les drogues et le contexte politique et le troisième a porté sur les réponses des États Membres. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Italie, de la Fédération de Russie, de la Chine, de l'Algérie et de la Colombie.



3. À sa 11^e séance, le Comité a entendu les deux exposés restants dans le cadre du troisième groupe ainsi que les exposés relevant du quatrième groupe qui concernaient les mesures non gouvernementales et multilatérales. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Iran (République islamique d'), de la Norvège, de l'Azerbaïdjan, de l'Argentine, de la Finlande, de l'Arabie saoudite et de la Fédération de Russie. Des déclarations ont également été faites par un représentant du Bureau de l'ONUDC pour l'Afghanistan, et par deux experts qui ont pris la parole à titre individuel.

Débat général

4. Dans sa déclaration liminaire, le modérateur a noté que les États Membres, les collectivités locales et la communauté internationale pouvaient traiter les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée de façon plus efficace. Les auteurs des exposés ont énoncé les difficultés rencontrées dans les efforts de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, décrit les faits nouveaux intervenus et les stratégies prometteuses qui laissaient envisager de meilleurs résultats en matière de prévention et de saisies. Les exposés et débats ont tenu compte des résultats et des données communiqués par les experts de diverses régions du monde et ont offert des recommandations pratiques pour établir la marche à suivre à l'avenir.

5. Dans le groupe sur la contrebande et le trafic de drogues, les experts ont appelé l'attention sur les domaines essentiels suivants: la contrefaçon organisée de médicaments, la mondialisation des stimulants de type amphétamine et la cybercriminalité. Ils ont noté que les possibilités accrues et la demande croissante s'agissant des produits illicites avaient favorisé le développement de réseaux organisés pour la fourniture de ces produits. Il a été observé qu'une étude mieux étayée de ces problèmes à l'échelle nationale et internationale, associée à des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, constituaient des éléments fondamentaux pour une approche préventive de ces formes de trafic.

6. Lors des débats du groupe sur les drogues et le contexte politique, le lien entre criminalité organisée et trafic de drogues a été imputé aux problèmes de conflits et d'insécurité, au terrorisme et à la corruption. Ce lien impliquait des efforts illicites pour contrôler la production, les marchés de distribution, les actes violents perpétrés par les personnes sous l'emprise de drogues et les crimes commis à l'appui de l'utilisation ou de la production de drogues. On avait pu constater que la corruption facilitait les activités illégales, faisait échec aux mesures de répression et sapait la légitimité des pouvoirs publics et la confiance nécessaire pour la coopération internationale.

7. Le groupe sur les réponses des États Membres a mis l'accent sur l'action gouvernementale coordonnée contre la violence liée à la drogue, l'impact de la législation et des techniques en matière de poursuites et l'établissement de meilleurs renseignements sur les suspects et de réseaux propres à mieux faire aboutir les poursuites. La nécessité d'une coopération internationale améliorée, de sanctions rigoureuses, de modalités de protection de témoins et d'outils juridiques appropriés pour le recueil de preuves a été souligné, ainsi que la nécessité de recourir à des forces de police interinstitutions et au partage de renseignements pour accomplir les mandats des conventions des Nations Unies pertinentes par le biais d'une

application intégrale des textes et de la fourniture d'assistance technique et de formation.

8. Le quatrième groupe, sur la réponse non gouvernementale et multilatérale, a examiné les rôles des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, des organisations régionales et des politiques des organismes des Nations Unies dans l'établissement des informations, des programmes et des conditions de sécurité nécessaires pour faire face à l'ampleur de la criminalité organisée et du trafic de drogues. Le rôle de l'éducation, de la sensibilisation et de la collecte de données a été souligné pour illustrer la manière dont la recherche, l'éducation et l'évaluation pourraient permettre de mieux comprendre la corruption, le vol de biens culturels et l'évaluation d'autres menaces pesant sur le bien public. La formation a été reconnue comme fondamentale pour guider l'action entreprise en diffusant des approches nouvelles et alternatives de la prévention, des poursuites et des sanctions concernant la criminalité organisée sous ses nombreuses et diverses formes. La démocratie, les droits de l'homme, la sécurité et le développement étaient reconnus comme étant quatre piliers fondamentaux de la coopération régionale contre les menaces constituées par la criminalité organisée et les menaces contre la sécurité publique. En outre, le besoin était bien établi d'améliorer les capacités de la police dans les situations d'après conflit, afin de faire respecter l'état de droit et de stabiliser les sociétés contre l'action des membres de la criminalité organisée.

9. Lors du débat général qui a suivi, plusieurs intervenants ont réitéré que le caractère international du trafic de drogues et d'autres produits illicites exigeait une coopération internationale effective. Les participants ont noté l'importance de la mise en œuvre des conventions des Nations Unies existantes et la nécessité d'utiliser les traités et accords multilatéraux et bilatéraux lorsqu'ils existaient et de renforcer la coopération et la diffusion de renseignements entre les services de détection et de répression.

10. L'importance du renforcement de capacités a été soulignée par plusieurs participants. Il a été observé qu'une plus grande attention devait être accordée aux médicaments de contrefaçon, à la pêche illégale, aux précurseurs chimiques, aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, à la cybercriminalité et aux activités de blanchiment d'argent des groupes de criminalité organisée, afin d'attester plus clairement l'ampleur de ces problèmes et les préjudices causés et de mieux sensibiliser la communauté internationale.

11. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'un plus grand partage des renseignements recueillis entre États Membres pour promouvoir les enquêtes à l'échelle internationale. On a mentionné l'importance qu'il y avait à améliorer les capacités de la police, en particulier dans les régions se relevant d'un conflit, afin de lutter contre l'influence des éléments de criminalité organisée. La contribution que la société civile et les milieux universitaires pouvaient apporter dans les domaines de l'éducation et de la recherche ont été soulignés afin de soutenir des efforts nationaux et internationaux de plus grande portée contre la criminalité organisée et la corruption.

Conclusions et recommandations

12. Sur la base des déclarations faites au cours des débats, l'Atelier a formulé les conclusions et recommandations suivantes:

13. Des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, doivent prendre appui sur l'établissement d'un cadre législatif adéquat, la mise en place de programmes de renforcement des capacités et l'intensification de la coopération régionale et sous-régionale fondée sur le principe de la responsabilité partagée. Les activités des organisations internationales dans ce domaine devaient être plus étroitement coordonnées et les efforts conjoints multipliés pour promouvoir la mise en œuvre des traités multilatéraux, tout particulièrement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, ainsi que pour élaborer et appliquer des programmes d'assistance technique complets, durables et cohérents.

14. L'accès aux données restait insuffisant dans de nombreux pays et l'analyse de la criminalité organisée pratiquement inexistante dans plusieurs régions. Des efforts importants étaient nécessaires pour examiner les tendances caractérisant les activités criminelles organisées, car les activités de ce type évoluaient en fonction de l'action répressive menée.

15. Pour entreprendre des actions adéquates, il fallait connaître précisément la menace posée par la criminalité organisée, ce qui exigeait des évaluations ciblées, car il existait des différences importantes au sein des pays et des régions. Les efforts limités existants devaient être renforcés et servir de tremplin pour une évaluation plus systématique et régulière des risques dans le monde entier.

16. Les liens existant entre le trafic de drogues et d'autres formes de trafic avaient été beaucoup étudiés. Ces évaluations avaient mis en exergue le rôle essentiel de la coopération régionale et il était nécessaire de traduire leurs conclusions en programmes d'assistance spécialement conçus pour les régions qui en faisaient la demande. La fourniture de cette assistance devait devenir une priorité, surtout pour la communauté des donateurs. En outre, il était nécessaire de faire la synthèse des évaluations et analyses régionales existantes pour que les régions puissent profiter mutuellement de l'expérience acquise. Des évaluations devaient régulièrement être effectuées de manière normalisée pour évaluer l'évolution des activités illicites et l'impact des initiatives prises en matière de justice pénale.

17. Trop peu avait été fait pour évaluer de manière objective l'efficacité des méthodes employées pour lutter contre le trafic de drogues et d'autres activités criminelles organisées et il restait donc difficile d'évaluer le rapport coût-avantages et l'impact de ces méthodes. Par conséquent, il était probable que les informations utiles ne soient pas réunies ni utilisées systématiquement pour améliorer les méthodes en veillant à ce qu'elles soient adaptées à la constante évolution de la criminalité organisée. Les membres de la communauté internationale pouvaient – et devaient – collaborer pour élaborer des programmes visant à modifier les méthodes et à analyser les enseignements tirés de manière systématique.

18. Il était démontré que les rencontres directes pour la formation et l'assistance technique étaient un excellent moyen de promouvoir la confiance et la coopération entre praticiens. Le recours à des associations économiques et de développement pour la négociation d'accords relatifs à la criminalité s'était avéré utile pour

examiner les défis communs posés par la criminalité. Un échange d'informations et une coopération entre les services de détection et de répression et les services du renseignement étaient essentiels pour accroître l'efficacité de la lutte contre le trafic sous toutes ses formes. La formation et le renforcement des capacités des législateurs, des décideurs, des autorités judiciaires et des services de détection et de répression devaient avoir une large portée et constituer une activité permanente, car il était constamment nécessaire de se tenir au courant des nouveaux textes législatifs, accords internationaux et techniques d'enquête, et de suivre l'évolution des activités criminelles organisées.
